

CV/MJW

ATTESTATION

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle d'activités - Sortie 3
Le Mercure B
ZI Les Milles
13851 AIX-EN-PROVENCE
Tél. : 04 88 78 00 13
Fax : 04 42 39 83 67
e-mail : dds13@safer-paca.com

Objet : 13. PEYNIER
AA 13 15 0359 01

Madame Céline VIDAL, conseiller foncier de la SAFER dans la délégation des Bouches-du-Rhône, atteste que :

- la SAFER est propriétaire des parcelles sises à Peynier ci-dessous référencées suite à l'acte d'acquisition reçu par Maître Thomas DESTRE, notaire à MARSEILLE le 7 janvier 2021 :

Lieu-dit	Section	N°	Surface	NR	NRD
LES PINETS	AM	0006	1 ha 47 a 60 ca	PC	
LES PINETS	AM	0005	70 a 10 ca	BT	PIN
LES PINETS	AM	0004	55 a 10 ca	PC	
PUITS DE L AURIS OUEST	AM	0045	1 ha 07 a 00 ca	BT	PIN
LES PINETS	AM	0002	13 a 40 ca	PC	
LES PINETS	AM	0003	85 a 20 ca	PC	
PUITS DE L AURIS OUEST	AM	0046	72 a 40 ca	BT	PIN
LES PINETS	AM	0001	1 ha 78 a 01 ca	BT	PIN
TOURRENNE	AN	0026	5 ha 52 a 40 ca	BT	PIN
POUBLAVEAU	AO	0054	4 a 02 ca	BT	PIN
POUBLAVEAU	AO	0049	2 ha 07 a 12 ca	BT	PIN
JEUFFROY	AT	0042	9 a 80 ca	PC	
JEUFFROY	AT	0041	1 ha 10 a 10 ca	PC	
JEUFFROY	AT	0040	28 a 40 ca	BT	PIN

- Le Comité technique de la SAFER lors de sa séance du 10 septembre 2020 a retenu la candidature de la Commune de Peynier pour l'acquisition de ces parcelles
- Une promesse d'achat a été régularisée en ce sens le 30 septembre 2020
- Le dossier est en cours d'instruction chez le Notaire en vue de réitération par acte authentique de la vente par la SAFER au profit de la Commune de PEYNIER

DIRECTION GÉNÉRALE
Avenue de la Libération
CS 20017
04107 Manosque Cedex
Tél. : 04 88 78 00 00
Fax : 04 92 87 88 63
e-mail : safer@safer-paca.com
www.safer-paca.com

Fait pour servir et valoir ce que de droit
Aix, le 11 mars 2021



SA au capital de 2 380 302 €
RCS Manosque 707 350 112 B
APE 4299 Z
TVA intracommunautaire :
FR 69 707 350 112

4 JAN. 2021

CV

Corinne CHABAUD
Conseillère Départementale
Maire de MOLLEGES

Marseille, le

23 DEC. 2020

Monsieur Christophe CAMPANELLI
Directeur Départemental
SAFER PACA
Pôle d'Activités – Le Mercure B
ZI Les Milles
13851 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Monsieur le Directeur,

Par lettre reçue le 25.11.2020, vous m'avez saisie du projet d'aliénation d'un bien situé à PEYNIER appartenant à SAFER PACA.

Ce bien, d'une superficie de **149235 m²**, figure au cadastre sous la désignation suivante :

**Section AM n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 45, 46 - Section AN n° 26 - Section AO n° 49, 54 aux lieux-dits
Les Pinets, Puits de l'Auris, Tourrenne, Poublaveau
vendu au prix de 89.050 €**

De plus, ce bien est compris dans la zone de préemption délimitée au titre des espaces naturels sensibles créée par arrêté préfectoral du 29 décembre 1982 au profit du Département des Bouches-du-Rhône.

Après instruction de cette affaire, j'ai l'honneur de vous préciser que le Département n'entend pas, dans le cas d'espèce, exercer son droit de préemption.

Cependant, en application des articles L215-7, R215-15 et R215-16 du Code de l'Urbanisme, la Commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut se substituer au Département en vue de l'exercice du droit de préemption.

Votre dossier lui a donc été transmis. Il lui appartient de vous faire connaître sa décision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Conseillère Départementale
Déléguée aux Domaines Départementaux,
aux Espaces Naturels, à la Chasse et à la Pêche

Corinne CHABAUD
habaud